

Où sont les femmes et les gendarmes crocheteurs d'église ?

Ce trimestre passé est un peu particulier du fait qu'on a déménagé le siège familial de l'association (cf. notre nouvelle adresse en bas de page) et que l'activité s'est arrêtée cinq semaines en avril-mai. D'où la livraison décalée du présent bulletin.

Les premiers articles mettent en lumière le rôle des femmes gabérisiennes, via d'une part l'ajout de nominées dans la liste de nos héroïnes préférées, et d'autre part la vie trop courte de l'une d'entre elles, Marie Mocaer, morte à 30 ans dans une prison polonaise nazie. Et accessoirement le parcours de son père en tant que poilu mobilisé dans le régiment territorial « 86^e Coz ».

Les trois articles suivants sont alimentés par les deux premiers registres de délibérations municipales :

- 1800 à 1850 : avec le serment d'obéissance à Napoléon 1^{er} d'un maire expert-avoué et franc-maçon.
- 1851 à 1879 : les serments et hommages à l'empereur Napoléon III et sa famille ; le traitement des terres vaines et vagues, appelés aussi communs de village.

On évoque ensuite les souvenirs et témoignages d'aliénés de la fin du XIX^e siècle grâce à Anatole Le Bras et Jean-Marie Déguingnet, et l'évocation d'un pingouin offert le 6 juin 1944 par Gwen-Aël Bolloré en plein débarquement.

Les 4 derniers articles concernent le Bourg :

- Le retour tant attendu de la petite croix médiévale Kroas-Ver à proximité de son emplacement d'origine.
- La rétrospective historique et la description résumée du patrimoine de la capitale communale.
- Les éditoriaux des journaux pour ou contre l'expulsion des sœurs blanches de l'école privée en 1902.
- Et enfin une carte postale historique écrite par un gendarme chargé de surveiller l'inventaire laïque de l'église paroissiale en 1906.

Et pour conclure, notre souhait pour la poursuite des aventures du Grand-Terrier : RESTONS TOUS CURIEUX !



Table des matières

Sept autres figures féminines ayant marqué l'histoire communale, « Merc'hed dreistoridinal »	1
Le dossier Arolsen de Marie Mocaer jeune déportée Nacht-und-Nebel, « Divroet noz ha niv »	3
Jean-Marie Mocaer, poilu du régiment d'infanterie territoriale 86e Coz, « 86vet Rejimant Coz »	5
Serment d'obéissance à Napoléon 1 ^{er} d'un maire franc-maçon, « Fealded ur maer frankmason »	7
Les serments et hommages municipaux à l'empereur Napoléon III, « Touioù da Napoleon III »	8
Terres vaines et vagues au cadastre et au conseil municipal, « Douarou didalvez ha displann »	10
Deux livres sociaux sur les aliénés au XIX ^e et au début du XX ^e siècle, « Diwar-benn an dud sot »	12
Le pingouin fétiche du D-Day 1944 de Gwen-Aël Bolloré en Normandie, « Pinguin an D-Day »	14
Le retour au bourg d'une croix médiévale après cinq d'années d'absence, « Distro ar groas-ver »	15
La rétrospective historique et le patrimoine d'une capitale communale, « Ar vourc'h gwechall »	17
L'expulsion des sœurs blanches du Bourg dans les journaux en 1902, « Ar c'hoarezed relijiel »	19
Une carte postale historique du Bourg écrite par un gendarme en 1906, « Ur gartenn-bost gozh »	21

Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - Embannet gant / Edité par : Association GrandTerrier, 7 place Général de Bollardière 29300 Quimperlé - Renner ar gazetenn / Responsable de la publication : Jean Cognard - Enrol-ladur / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution - Postel / Courriel : kannadig@grandterrier.bzh - Lec'hienn / Site Internet : www.grandterrier.net et www.grandterrier.bzh

Une carte postale d'un gendarme au Bourg en 1906

ur gartenn-bost gozh

Une carte postale des années 1900 représentant le bourg, en circulation en mars 1906 comme support d'information d'une opération de maintien de l'ordre par des gendarmes à l'église du Bourg et à Kerdévet.

Ma chère et bonne petite Lili

Cette carte postale relate une opération très difficile d'ouverture de l'église paroissiale par les forces de gendarmerie pour procéder à l'Inventaire des biens de l'église.

La carte est affranchie avec un timbre « Semeuse lignée » (à cause des lignes en arrière-plan, celui-ci comportant un soleil à l'horizon) et la date d'affranchissement est précisément du 2 mars 1906 à 22 heures 30, le jour exact de l'inventaire des biens de l'église à Ergué-Gabéric.

Elle est écrite par le gendarme Alfred Hettinger et adressée à son épouse Lili basée à Chateaulin : « Ma chère et bonne petite Lili. Contrairement à ce que j'avais [dit] nous n'avons pu rentrer aujourd'hui. Impossible de pénétrer dans l'église, tout était barricadé. Les crocheteurs ont du abandonner

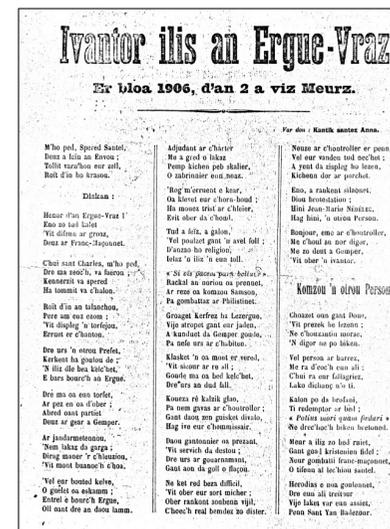
⁷ Crocheteur, s.m. : malfaiteur ou un artisan spécialisé dans l'ouverture des portes en servant d'un crochet, ou dans la neutralisation du système des serrures à l'aide d'outils ; source : Wikipédia.

leurs travaux vu les mauvais traitements des habitants. »

Un renfort a été requis : « Il a fallu l'assistance de la troupe, une compagnie du 118^e pour Ergué-Gabéric et Notre-Dame de Kerdévot. »

Et au recto, derrière sous le titre « 3660 ERGUÉ GABÉRIE - Vue générale (Environs de Quimper) », il précise : « endroit où nous avons premièrement opéré à 6 kilomètres de Quimper. Arrivée à 7h du matin. réussite dans nos pérégrinations à 4 h 1/2, d'où départ pour Notre-Dame de Kerdévot à 4 kilomètres de l'endroit précité ».

Cet inventaire difficile, les serruriers-crocheteurs n'arrivant pas à ouvrir les portes murées de l'édifice religieux, a fait l'objet d'articles indignés dans les journaux locaux et d'une chanson en breton rédigée par les opposants à la politique anti-religieuse du gouvernement Combes.



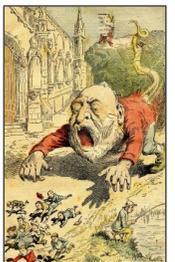
⁸ Le 118^e Régiment d'Infanterie de ligne (ou 118e RI), constitué sous la Révolution, est hébergé à Quimper. Philippe Pétaïn en sera le lieutenant-colonel en 1907.

Juillet 2024

Article : « 1906 - Inventaire au Bourg et à Kerdévot par la gendarmerie »

Espace Archives

Billet du 01.06.2024





cheval. Les chevaux des braves gendarmes reçoivent des coups de chapeau sur les naseaux et sont obligés de reculer ».

✚ « Les religieuses sont alors mises à la porte ; à leur sortie, elles sont l'objet d'une ovation enthousiaste ».

✚ « Il est 5 h. 1/4 ; tout est fini ; le commissaire monte en voiture et donne l'ordre du départ. Tous les habitants le poursuivent en criant : À bas les lâches ! Vivent les sœurs ! Vive l'armée ! À bas les francs-maçons ! ».

LA CHANSON DU DIMANCHE
Les Sœurs blanches

Pour tromper l'ennui des heures de surveillance diurne et nocturne sur les coups de paysan, les détachés cramoisis des sœurs blanches, précieuses chaînes en or, ont des couplets délectables qui font chanter à leur tour. Voici un d'eux.

Thomazy nous auroit grâces si nous n'avions pas peur :

En chaque bourg, en chaque lieu
On voit l'usage de Dieu
Comme sur l'autel, on dimancha
Hospitalité en toute saison,
C'est l'amour et la tranquillité maison
De la Sœur blanche.

Chaque jour, par tous les chemins
Qui serpentent des landes voisines
Resplendissant par les branches
Nos filles, joyeux maillons
Avoient de très bon malin
C'est les Sœurs blanches.

On est heureux à la maison !
Le dimanche sur son vilain,
Tranquille, sans souci, se penche,
Des enfants, on ne parle pas.
Car quel est son merveilleux pas ?
C'est la Sœur blanche !

Et si, quelques jours de malheur,
Étrange le pauvre laboureur,
Son malin aux yeux de pervenche,
Qui dans prologue à la douleur
Les deux mots qui viennent du cœur ?
C'est la Sœur blanche !

Mais on dit que le ciel est noir,
Que dans quelques jours l'on va voir
Foudre sur elle l'orage,
Que Satan veut avoir raison
Des anges de l'air bonjour,
De nos Sœurs blanches !

Les jours d'épreuve sont rares...
Mais nos sœurs blanches s'en font
Et s'en font ! Elles se font en tout voir
Vos braves assistants aux larges manches,
Sont en vous dans pas sages,
À bas Combes ! Nous voulons Dieu
Et nos Sœurs blanches !

La population gabéricoise est résolument pour le maintien des sœurs blanches et leurs écoles, et s'oppose au pouvoir laïc qui a décidé l'interdiction des congrégations. Le pouvoir est ici incarné par le commissaire spécial. Par contre, les habitants manifestent leur sympathie aux gendarmes contraints d'encadrer les opérations de fermeture.

Et notons aussi la chanson du dimanche des Sœurs blanches que le journal Ouest-Eclair publie le 10 août : « À bas Combes ! Nous voulons Dieu Et nos Sœurs blanches ! ».

A ERGUÉ-GABÉRIC. — Dans l'après-midi, vers 3 heures, la gendarmerie se transportait à Ergué-Gabéric, avec le commissaire spécial, M. Thomazy, pour poursuivre le mandat gouvernemental. Dans l'établissement, qui a été ouvert sans trop grande résistance, se trouvaient environ 300 personnes : à l'extérieur on pouvait les évaluer à 200. Les protestataires criaient : Vivent les sœurs ! Heureusement aucun fait grave à signaler.

Ce texte était offert aux manifestants « pour tromper l'ennui des heures de surveillance diurne et

nocturne sur les routes du pays breton ».

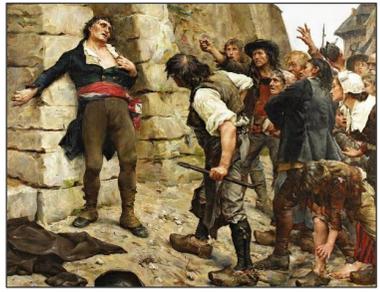
Les journaux locaux « Le Courrier du Finistère » et « L'Union Agricole » rendent brièvement compte des événements gabéricois en prenant parti pour les manifestants.

Jacobins et chouans dégénérés

Seul le journal local « Le Finistère » du député républicain Louis Hémon ose s'opposer aux exaltations des dirigeants de l'Ouest-Eclair qu'il traite de « prêcheurs de croisades, violents, exaltés, perroquets, meneurs du cléricanisme ».

Dans Le Finistère on constate les faits : « L'expulsion des sœurs du Saint-Esprit est chose faite », et on minimise la contestation : « sans autres incidents que des cris poussés par les mêmes manifestants qu'à Quimper ».

Et surtout les échauffourées de 1902 sont contextualisées par une résurgence des affrontements de la période révolutionnaire : « - Vous êtes des jacobins dégénérés ! ... Vous n'êtes que des chouans dégénérés ! ».



Le maire de Rennes, révolutionnaire convaincu face à une foule menaçante. Tableau de Thérèse Moreau de Tours, 1887. Musée de Bretagne.

Quelques gabéricois exemplaires à l'honneur

Merc'hed dreïstordinal

L'extension d'une liste des femmes remarquables d'Ergué-Gabéric, trop méconnues, qui ont marqué l'histoire locale par leurs caractères, leurs vocations ou leurs actes de courage.

Les biographies ci-dessous ont vocation à être enrichies par vos témoignages et vos propositions pour faire connaître d'autres vies exemplaires.

Vingt-deux femmes remarquables

En ces temps de prise de conscience féministe, on ne peut constater que, même sur le site Grand-Terrier, les femmes ont toujours été sous-représentées. D'où l'utilité ici de repérer les figures féminines dans l'histoire lointaine et récente de notre commune.

Nous avons bâti en 2021 cette première liste de 15 femmes marquantes (cf. leurs bios respectives dans l'article en ligne) : Intron-Varia Kerzevot (11-15e siècles), dame de légende ; Dame Alix de Griffonez (15e siècle), noblesse locale ; Jacqueline Le Porchet (?-1766), marchande de tabac ; Marguerite Liziart, vers 1516, vénérée sur un vitrail ; Mme de Sévigné (1626-1696), propriétaire foncière ; Marie Duval (1708-1742), inhumée dans l'église ; Mae Kergoat (1859-1938), contremaitresse photogénique ; Elisabeth Bolloré (1824-1904), une entrepreneuse ;

Jeanne Le Pape (1895-1975), militante UJFF ; Jeanne / Francine Lazou (1895-1983), institutrice engagée ; Marjan Mao (1902-1988), mémoire de chanteuse ; Marie Blanchard (1896-1976), sage-femme ; Anne Ferronière (1905-1988), conseillère municipale ; Renée Cosima (1922-1981), actrice ; Odette Coustans (1925-2015), secrétaire de mairie.



En ce mois de juin 2024, nous proposons les sept nominées suivantes supplémentaires pour la période de la Révolution aux années 1990 : Marie Merpaut (1755-1829) ; Soeur Félicienne (1832-1934) ; Marie-Jeanne Lozach (1844-1922 ; Léonie Bolloré mère (1847-1948 ; Marie Mocaer (1911-1944) ; Germaine Herry (1927-2016) ; Berry Rannou (+1993).



Juin 2024

Article : « Les figures féminines ayant marqué l'histoire communale »

Espace Biographies

Billet du 22.06.2024

«Il y a plus inconnu encore que le soldat inconnu : sa femme !»

Banderole féministe - Août 1970



nouvelle école de l'autre côté du bourg. L'école privée baptisée Notre-Dame de Kerdévot sera ouverte en 1898 et tenue par des religieuses.



En 1906, après la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État, les habitants du bourg et de la commune condamnent la porte principale de l'église paroissiale pour entraver les interventions d'inventaire.

Autres dignes représentants du centre-bourg, les nombreux commerçants qui offrent des services très variés, de l'épicerie au bar-tabac, viande et pain, cordonnerie. La plus ancienne identifiée est Jacqueline Le Porchet modeste marchande « au bourg du Grand Hergué » dont on dispose l'inventaire de ses marchandises fait en 1766 après son décès, à savoir du tabac, des pipes, des paniers, des noix, de la toile d'étoupe, du beurre, des tasses de faïence.

Plus proche de nous le restaurant et débit de boisson, joliment baptisé « La Capitale » dans les années 1980 par sa tenancière Marie Penanec'h comme le rappel de la vocation première du bourg.



cles la bâtisse est dans un état plutôt austère et délabré, mais en 1961 elle est réhabilitée et rénovée par l'architecte breton renommé Roger Le Flanchec.

Pour remédier au problème de situation excentrée au sud, l'idée de déplacer le bourg vers Pen-Carn-Lestonan est lancée en 1840, le transfèrement étant abandonné suite aux nombreuses contestations : « *Ce projet gigantesque n'est pas le vœu de la majorité de la commune quoique voté par le conseil municipal dont les quatre cinquièmes se composent d'habitants voisins du nouveau local, et dont les vues sont par suite dominées par l'intérêt privé* ».

Sans qu'il soit nommé explicitement dans les pétitions et lettres au préfet, le plus actif des conseillers partisans du transfert du bourg est Nicolas Le Marié, entrepreneur papetier à Odet, sa manufacture étant située au nord de la commune.

Comme dans tout bourg, les écoles y ont illustré dès la fin du XIXe siècle la concurrence laïque et religieuse. La première classe communale ouvre en 1849 rue de Kerdévot, qui deviendra l'école des filles en 1885 lorsque les garçons se mettent à fréquenter leur

Marie Nancel-Mocaër déportée Nacht-und-Nebel

Divroet noz ha niv

Marie Mocaer, née à Stang-Luzigou le 28-05-1911, internée au camp de concentration de Ravenbrück spécialement réservé aux femmes et décédée à la prison de travaux forcés pour femmes de Jauer (Pologne).

Une pièce d'archives des Archives Arolsen ¹ sous la référence 2259001/58. Site institutionnel en anglais : collections.arolsen-archives.org. Grand merci à Maryline Cotten d'Arkae de nous avoir signalé l'existence de cette grande résistante.

Mari et femme KL et NN

Marie Mocaer est née le 28 mai 1911 à Stang-Luzigou ² de parents journaliers. Elle se marie en mars 1932 à Paris (7e arrondissement) avec Noël Nancel, employé de commerce. Sur l'acte de mariage elle est déclarée « cuisinière » : sans doute, telle Bécassine, exerce-t-elle cette profession comme employée dans une riche famille parisienne.

¹ Les Archives Arolsen, nommées jusqu'en 2019 Service International de Recherches (anglais International Tracing Service - ITS) est un centre de documentation localisé dans la ville de Bad Arolsen en Allemagne qui a pour but de conserver et publier les dossiers des administrations nazies en 1939-45 et des armées alliées de libération des camps de déportation.

Elle est arrêtée en septembre 1942, sans doute avec son mari, pour des activités de résistance, ou de terrorisme selon la terminologie des milices françaises.



Zwang am 17. Oktober 1944		Mo/KL	
1. Mocaer, Marie	2 12 06	polit.	78 452 Verh. m. Franz.
2. Mocaer, Marie	13 9 37	polit.	78 453 Polin.
3. Mocaer, Marie	26 3 28	polit.	78 454 Ung. u. Ostarr.
4. Mocaer, Marie	21 9 07	polit.	78 456 Polin.
5. Mocaer, Marie	27 3 02	polit.	78 457 Polin.
6. Mocaer, Marie	12 6 04	polit.	78 448 Verh. m. Franz.
7. Mocaer, Marie	23 12 97	polit.	78 449 Polin.
8. Mocaer, Marie	3 9 06	polit.	78 450 Verh. m. Franz.
9. Mocaer, Marie	7 12 18	polit.	78 451 DWL III.
10. Mocaer, Marie	26 7 03	polit.	78 452 Mischeidn.
11. Mocaer, Marie	11 8 14	polit.	78 453 Verh. m. Franz.
12. Mocaer, Marie	1 6 18	polit.	78 454 Polin.
13. Mocaer, Marie	27 2 27	polit.	78 455 Polin.
14. Mocaer, Marie	6 10 05	polit.	78 456 DWL III.
15. Mocaer, Marie	12 6 23	polit.	78 457 Polin.
16. Mocaer, Marie	3 6 26	polit.	78 458 Polin.
17. Mocaer, Marie	28 5 11	polit.	78 459 Franz. u. NW
18. Mocaer, Marie	9 3 06	polit.	78 460 Polin.
19. Mocaer, Marie	9 6 00	polit.	78 461 Polin.
20. Mocaer, Marie	18 5 16	polit.	78 462 Polin.
21. Mocaer, Marie	2 4 99	polit.	78 463 Polin.
22. Mocaer, Marie	22 1 2	polit.	78 464 Polin.
23. Mocaer, Marie	8 4 04	polit.	78 465 Verh. m. Ukr.
24. Mocaer, Marie	2 12 00	polit.	78 466 Franz. u. NW
25. Mocaer, Marie	27 12 95	polit.	78 467 Polin.
26. Mocaer, Marie	13 11 03	polit.	78 468 Polin.
27. Mocaer, Marie	5 5 18	polit.	78 469 Polin.
28. Mocaer, Marie	18 12 98	polit.	78 470 Polin.
29. Mocaer, Marie	1 1 97	polit.	78 471 Polin.
30. Mocaer, Marie	3 2 09	polit.	78 472 Polin.
31. Mocaer, Marie	6 3 20	polit.	78 473 Polin.

Son dossier Arolsen comprend une inscription le 17 octobre 1944 dans la liste de 31 femmes internées au camp de concentration de Ravenbrück (KL : Konzentration-lager) dans le land du Brandebourg (est de l'Allemagne). Elle y apparaît sous son nom marital

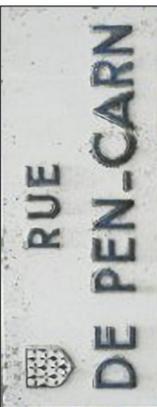


Juin 2024

Article : « Le dossier Arolsen de Marie Mocaer »

Espace Archives

Billet du 29.06.2024





Marie(a) Man(s)cel, la nationalité « *Französ(in)* », le qualificatif de détenu politique et le statut de détenu NN (Nacht und Nebel³). Dans ce convoi elle est la seule NN et l'unique française, parmi une majorité de polonaises (« *Polin* »).



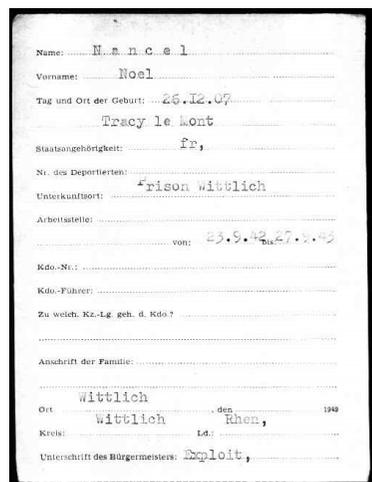
Le qualificatif « *Nacht und Nebel* » ("nuit et brouillard" en français) désigne à compter de 1942 certains déportés politiques et résistants destinés à périr sans laisser de trace dans les camps d'extermination. Ce sigle NN accolé par l'administration SS à tout détenu désigné dès sa déportation à une disparition finale apparaît sur les documents administratifs de l'époque et est aussi peint au dos

des uniformes des prisonnières et prisonniers concernés.

Après son passage à Ravenbrück, Marie Mocaer est transférée dans le camp de la ville polonaise de Breslau (Wrocław) et décède le 15 novembre 1944 dans la funeste prison de travaux forcés pour femmes de Jauer (Jawor), située au sud-ouest de Breslau.

Dans sa notice "Mémoires de guerre" où elle est mentionnée « *Mort(e) en déportation* » et dans son dossier au "Service historique de la Défense de Caen", on apprend ses précédents lieux de déportation en Allemagne : Aachen, Köln, Essen.

Son mari Noël sera autant maltraité : au gré de sa déportation en tant que NN également dans la prison de Wittlich (près de Cologne), à Schweidnitz (près de Breslau), Brieg ("Brzeg" en polonais), Flossenbürg, et mourir « *avant le rapatriement* » le 11 mai 1945 à Cham (Bavière) où il sera enterré, puis exhumé en 1950 et transféré en France.



condamner tous les opposants au régime nazi, hommes et femmes, à mourir isolés et sans défense.

L'histoire et le patrimoine d'une capitale communale

Ar vourc'h gwechall

Après l'évocation de la petite croix médiévale du bourg, c'est le moment de publier la rétro historique et iconographique de la capitale communale. Les liens sur les articles détaillés sont dans la fiche de l'espace "Villages".

Un bourg qui a failli déménager

Le bourg d'Ergué-Gabéric, « *ar vorc'h / vourc'h* » en breton, est à peu près à mi-distance entre les frontières est et ouest de la commune, avec un décentrage au sud de la commune. Une parcelle cadastrale au sud-est en surplomb de l'église porte le nom de « *menez ar vorc'h* » au bord du plateau dominant la vallée du Jet.

Le plus vieil élément du patrimoine constitutif du Bourg est vraisemblablement la croix médiévale de Kroas-Ver, laquelle a été placée au pignon du Logis Breton en mars 2024.

En termes de date, un fragment de vitrail sur la maîtresse-vitre de l'église Saint-Guinal fait apparaître le millésime 1516 pour son élévation : « *Ceste victre fut fectee en lan mil Vcc XVI et (esto) et pou r. lors fabric ue--jeh--al---* »

Au milieu de la placette face à l'entrée principale de l'église on remarque un beau puits à margelle en pierres, sur lesquelles on y lit distinctement l'épigraphe « *ARCH 1649* ». Il est très

vraisemblable que les premières lettres correspondent à la fin du patronyme Guimarc'h avec ses variantes Guivarc'h ou Guyoumarc'h, familles bien représentées en pays glazik.

Le bourg est explicitement désigné dans les aveux déclaratifs de 1679-1680 pour cette précision relative au domaine noble voisin : « *Le manoir de Penanrun duquel despend tout le bourg d'Ergué Gaberic* ».

Le nombre de tenues du bourg dans le domaine de Pennarun est devenu plus important en 1680 car « *certaines portions de tenues audit bourg d'Ergué Gaberic donnée en eschange au dit deffunct sieur et dame de Trevaras par messire Guy Autret seigneur de Missirien* », ce dernier étant le seigneur du domaine de Lezergué proche également du bourg, successeur des Cabellic (qui ont donné leur nom à la commune) et de ce fait détenteur de prééminences dans l'église paroissiale.

Pour ce qui concerne le patrimoine, les éléments suivants sont classés aux Monuments Historiques : les vitraux (1898), l'ossuaire et l'église St-Guinal (1939), la collection de pièces d'orfèvrerie religieuse (1994), l'orgue Dallam (2011).



Le presbytère est sans nul doute aujourd'hui la plus belle façade de maison du centre-bourg d'Ergué-Gabéric. Aux XVIIIe et XIXe siècles



Mai 2024

Article : « **Bourg, ar Vorc'h** »

Espace Villages

Billet du 25.05.2024





Pendant plus de 30 ans en 1930-70 la maison en question est occupée par les commerces de Mme Le Corre et ensuite de Mme Le Berre, née Marie Keraval : c'était la mercerie du bourg qui faisait aussi office d'épicerie avec ses bonbons très appréciés des écoliers.

Auparavant « *Ti-ar-Groas-Ver* » a abrité un cordonnier, un bijoutier, et est aussi la demeure de l'institutrice de l'école publique située de l'autre côté de la rue. C'est au début du XXe siècle que l'institutrice, croyant bien faire, déplace la croix gênant sans doute la circulation, et la met près du puits en pierre côté pignon.

Mais il fallut replacer très vite la croix à sa position initiale, car dans la maison « *Ti-ar-Groas-Ver* », envahie par les forces du mal, les habitants ne pouvaient plus fermer l'œil de la nuit. Peut-être aussi que l'initiative d'une institutrice laïque ne fut pas du goût de l'autorité des religieuses de l'école privée située un peu plus haut dans la rue de Kerdévo.

En juin 2019 la petite croix de Kroas-Ver est enlevée pour permettre les travaux de démolition et de reconstruction des habitations de l'îlot Nédélec au début de la rue de Kerdévo.

Les services techniques municipaux ont attendu 5 ans pour replacer la statue médiévale après que tous les travaux de part et d'autre de la rue de Kerdévo soient achevés.

Fin mars 2024 elle est désormais dressée au pignon sud du Logis Breton, de l'autre côté de la route et de l'endroit où elle régnait précédemment. Est-ce que le nouveau déplacement va raviver les forces démoniaques comme vers 1910 ? Ne vivant plus en climat de guerre entre écoles confessionnelles et républicaines, les habitants de la rue ont certainement oublié les querelles et croyances d'antan.

De plus, avec son espace paysager aux copeaux de bois, la croix est désormais visible de loin, et agrémente bien le centre-bourg où les travaux d'aménagements sont maintenant achevés.



Un poilu du régiment d'infanterie territoriale 86^e Coz

86^{vet} Régiment Coz

La mobilisation dans la Grande Guerre d'un 2^e classe gabérisois, journaliste agricole successivement à Quélennec, Stang-Wenn et Stang-Luzigou, avec sa médaille commémorative et de la Victoire en 1920 et 1922.

Sources : Registre matricule (classe 1898, numéro matricule 212, archives départementales du Finistère) et Historique du 86^e Régiment Territorial d'Infanterie, surnommé « 86^e Coz », le "vieux 86^e".

Les oubliés de la Grande Guerre

Jean-Mocaer est né à Quimper en 1878, son père étant infirmier et sa mère cultivatrice (laquelle sera condamnée au bagne de Guyane en 1898 pour une raison non élucidée à ce jour). Il se marie en 1903 avec Marie-Jeanne Coathalem, journalière agricole à Quélennec en Ergué-Gabéric, où il déménage pour y être journaliste aussi. Ils habitent ensuite dans les villages voisins de Stang-Wenn et Stang-Luzigou. Ils auront 5 enfants dont Marie qui mourra en déportation en 1944 dans un camp prison de travaux forcés pour femmes en Pologne à l'âge de 33 ans.

Ses premières périodes militaires démarrent en 1898 par un premier conseil de révision où il est exempté pour faiblesses, puis accepté en 1900. Il fait son service obligatoire de deux ans avec



certificat de bonne conduite. En août 1914 il est rappelé et mobilisé bien qu'agé de 36 ans et père de famille nombreuse. Il intègre de suite le 86^e régiment territorial d'infanterie créé à Quimper qu'on surnomme familièrement « 86^e Coz », le "vieux 86^e", par référence à l'âge des mobilisés nés avant 1880 (âgés de 34 à 49 ans en 1914).

Dans la Territoriale les tâches prévues sont théoriquement moins exposées que celles des armées d'active et de réserve où les soldats plus jeunes combattent. Dans la Territoriale les soldats assument la logistique, les transports ; ils creusent les tranchées, mais n'y restent pas sous les tirs de l'artillerie allemande.

Jean-Marie Mocaer reste dans le « 86^e Coz » jusqu'en mars 1917, ce qui veut dire qu'il participe à la défense de la place de Brest, au camp retranché de Paris Est, au regroupement à Provins, puis à Reims, aux combats dans l'Aisne (1915), la Somme et en Champagne (1916). En 1917 il ne part pas en Flandres avec le 86^e, il reste en Champagne et Seine et Marne jusqu'en 1918 au sein du 1^{er} Escadron du Train des équipages militaires.

Juillet 2024

Article :
« Jean-Marie Mocaer (1878-1955), soldat du rég. ter. d'inf. 86^e Coz »

Espace Biographies / Soldats

Billet du 06.07.2024



Grande Guerre



La médaille commémorative de la Grande Guerre et à gauche la médaille interalliée ou de la Victoire.

Jean-Marie Mocaer n'aura ni citation militaire, ni croix de guerre honorifique réservées aux combattants du front.

Il touchera quand même les 2 médailles données automatiquement à tout soldat et personnel militaire et soignant : la médaille commémorative dite « médaille des poilus » votée en 1920 par la Chambre et le Sénat, et la médaille interalliée dite « médaille de la Victoire » décidée par le maréchal Foch en 1922.

Les combattants de la Territoriale n'ayant pas été honorés, on a presque oublié aujourd'hui le rôle important et l'engagement de ces vieux de plus de 34 ans. Les noms des soldats du « 86e Coz » ne sont généralement pas cités dans les rétrospectives historiques, sauf peut-être s'ils y ont laissé leur vie, auquel cas ils ont droit à une ligne sur le monument aux morts.

Au-delà de Jean-Marie Mocaer, citons au moins trois autres poilus gabéricois incorporés dans le 86e régiment territorial : Alain Jezequel, Jérôme Pierre Daoudal et Jean Louis Taboret.

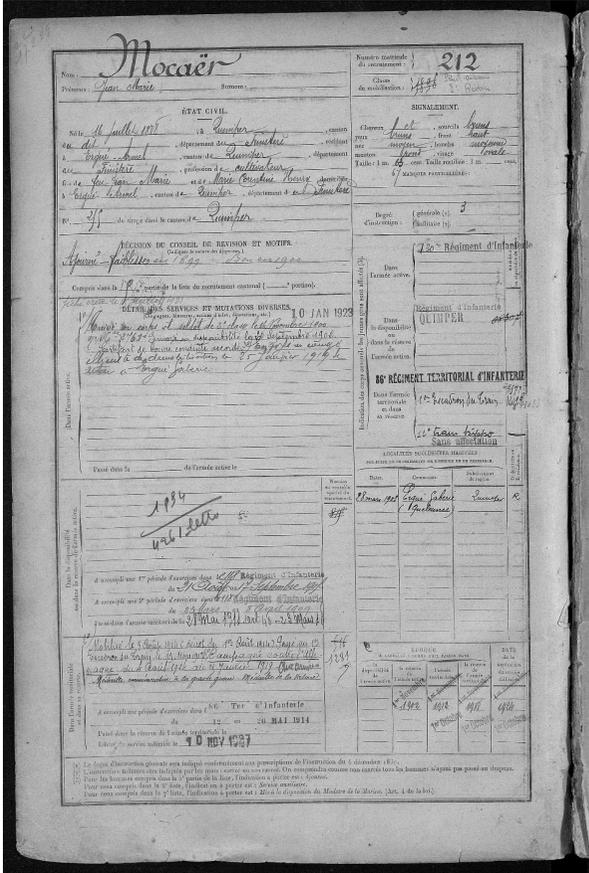
Décès de la mère de JM Mocaer

Site <https://www.retro29.fr/>
Bagnards Finistériens en Guyane

HENRY Marie Corentine, née à Ergué-Armel (Finistère) le 19 septembre 1852.

Fille de Alain et Marie Françoise Tarcilan. Veuve Mocaer. 2 enfants.

Condamnée en 1898.
Décédée à Saint Laurent du Maroni (Guyanne française) le 23 mars 1901.



le pont, il faisait encore nuit. Et un silence total. On n'entendait rien. Et puis le jour est monté, relativement rapidement. Mais au début on a vu, dans un silence total, une toute petite ligne qui était les côtes de France. Dans le silence total. »

Et un souvenir émouvant est retransmis de la première émission télé de 1965 « Au rendez-vous des souvenirs » animée par Marina Grey : « Je recherche un enfant que j'ai vu le 6 juin 1944 à Bénouville, à qui j'ai donné un petit pingouin en peluche. ». L'appel lancé fonctionne, car ils retrouvent l'enfant grandi que cherchait Gwenn-Aël Bolloré, à savoir une femme mariée prénommée Claudine. Sur le plateau de TV ils auront l'occasion de se remémorer cette fameuse journée du 6 juin 1944.



Au micro de Marina Gley Gwenn-Aël en fait une sorte de symbole d'humanité : « Jusqu'à ce moment c'était l'apocalypse, nous avions vu des morts et des gens qui étaient chargés de donner la mort, et tout d'un coup un enfant qui pleure, et ça c'était très important pour moi. »

Le retour au bourg de la croix médiévale Kroas-Ver

Distro ar groas-ver

L'histoire mouvementée en plein bourg gabéricois d'une antique croix médiévale appelée « ar-Groas-Ver » ou croix courte, laquelle a donné son nom au chemin, à la maison habitée par un cordonnier, un bijoutier, une institutrice et des commerçante Le Corre et Keraval, pour être déplacée début 2024 par la municipalité à 7 mètres de là au pignon du Logis breton.



Croquis d'Yves-Pascal Castel

Une croix qui a la bougeotte

Cette petite croix fruste est dressée en bordure de la rue à l'ouest de l'ossuaire de l'église paroissiale. Faisant environ 40 cm de largeur et 1m10 de hauteur, les spécialistes lui attribuent une datation du Haut-Moyen-Age, entre l'an 500 et 1000 ap. J.-C.



Dans son Atlas des croix et calvaires du Finistère, Yves-Pascal Castel la dénomme ainsi : « Ergué-Gabéric, Croas-Ver, g. 1.10 m. Haut Moyen Age. Petite croix fruste ».

La maison au n° 2 de la route de Kerdénot, « Ti-ar-Groas-Ver » devant laquelle elle était placée autrefois, et l'ancien nom de rue « Hent-ar-Groas-Ver », ainsi qu'un champ voisin, ont des dénominations cadastrales qui reprennent celle de la croix et qu'on peut traduire par "Croix-Courte".

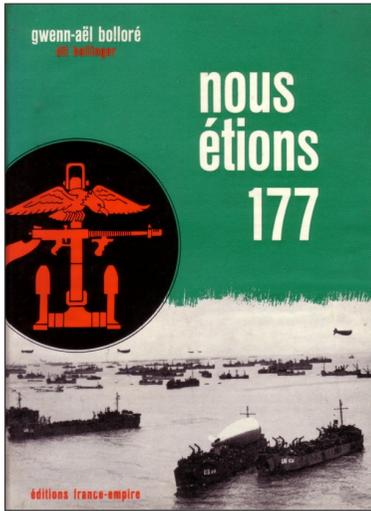
Mai 2024
Article :
« La petite croix médiévale de Kroas-Ver »
Espace Patrimoine
Billet du 18.05.2024



Le pingouin fétiche du D-Day 1944 de Gwen-Aël Bolloré

Pingouin an D-Day

Le 6 juin dernier on célèbre les 80 ans du D-Day en Normandie et en Bretagne. L'occasion de se rappeler les souvenirs d'un gabérisois qui était à Oustreham ce fameux 6 juin et d'exhumer le symbole de sa peluche fétiche qu'il recherchait encore en 1965 dans une émission de télé.



papetier d'Odet, mais Gwenn-Aël Bolloré s'est d'abord illustré par son engagement au sein du commando Kieffer qui s'est illustré lors du débarquement de 1944.

Dans son livre « *Nous étions 177* », publié aux éditions France-Empire en 1964, il se rappelle de ce moment : « *Serrer les dents et arriver ... Arriver ... La plage. Le sol semble monter, c'est bon signe. Soudain, une gerbe liquide à peine à un mètre : peut-être un obus de mortier. Heureusement, l'eau atténue les éclats ... Serrer les dents ...* »

Il était infirmier et dès qu'il met les pieds sur la plage il doit soigner les blessures de ses camarades soldats, notamment le commandant lui-même. Son médecin-capitaine tué, son proche collègue évacué, il accompagne les troupes françaises et britanniques dans leur avancée à l'intérieur des terres et des combats.

Et il s'arrête sur un souvenir particulier : « *Dans un coin, un gosse pleure. Je lui donne mon fétiche : un petit pingouin en peluche accrochée à mon havresac. Il est maculé de boue, mais cela suffit à remettre l'enfant en joie.* »

Un enfant qui pleure

Sur les ondes de France-Inter, dans son émission hebdomadaire du vendredi 7 juin, Jean Lebrun a produit une belle émission documentaire sur une figure gabérisoise, Gwenn-Aël Bolloré, avec principalement son engagement en 1944 : « *Il était l'un des 177 du commando Kieffer, et il avait, le 6 juin, 19 ans.* »

De nombreux témoignages et interview forment des illustrations sonores inédites : « *Tout-à-coup on a ouvert le capot et on nous a dit quelque-chose qui voulait dire : "C'est l'heure !". On est monté sur*

Serrer les dents et arriver

On connaît l'homme des lettres, l'océanographe et l'entrepreneur

Le serment à Napoléon 1er d'un maire franc-maçon

Fealded ur maer frankmason

Le nouveau site GrandTerrier a été ouvert il y a un an. Aujourd'hui la migration des articles à la nouvelle présentation n'est pas totalement achevée, mais ça progresse : ainsi on y trouve maintenant l'ensemble des délibérations des conseils municipaux d'Ergué-Gabéric entre le 23 prairial de l'an VIII (12 juin 1800) et le 15 mai 1850.

Travail de numérisation de Nathalie Calvez ⁴, responsable en 2003 du classement des archives municipales de plusieurs communes du Finistère (Ergué-Gabéric, Plouigneau ...).

Une allégeance de franc-maçon

Ce registre de 181 folios (cf. les résumés des délibérations et les transcriptions en ligne) retrace un demi-siècle de délibérations de conseils municipaux.

Les dossiers récurrents et/ou importants qui y sont exposés sont les suivants :

⁴ Nathalie Calvez, titulaire d'un DEA d'histoire médiévale, est une historienne et archiviste itinérante. Produit en 1990 une maîtrise intitulée « La noblesse en basse Cornouaille aux XVe et XVIe siècles », puis en 1991 son mémoire de DEA « Les manoirs dans la châtellenie de Quimperlé, d'une réformation à l'autre (1426-1536) », à l'UBO de Brest, sous la direction de Jean Kerhervé. Travaille en

Le projet en 1840-42 de transfert du chef-lieu bourg sur les terres de Penn-Karn-Lestonan.

Le rétablissement du règlement d'octroi sur les boissons après sa suppression en 1791.

L'approbation annuelle des budgets communaux et des bilans des recettes et dépenses.

L'organisation des opérations d'entretien des chemins vicinaux et des routes.

L'arrivée des instituteurs et les différentes tentatives de construction de maisons d'école.

Les installations des maires et équipes municipales à chaque nomination par le préfet, hormis la seule période de 1848 à 1850 où le maire est élu par le conseil municipal (après 1851 c'est de nouveau le préfet qui nomme les maires).

À titre d'exemple, le folio 22 daté du 26 mai 1808 : le nouveau maire Salomon Bréhier et son adjoint François Caugant prêtent « le serment d'obéissance à l'empereur et de fidélité aux constitutions de l'empire ».

Cette nomination d'un négociant de la ville de Quimper dans une commune rurale où tous les autres maires ont été et seront agriculteurs peut surprendre. Mais deux raisons l'expliquent : Bréhier y a acquis grâce aux

1996 sur la BD « Histoire de Quimper » de Luc Duthil et Alain Robert. En 2003-2010, classe les archives municipales de plusieurs communes du Finistère (Ergué-Gabéric, Plouigneau ...). Commissaire d'exposition sur le volet local de Quimper de l'exposition nationale « Finances publiques, finances locales, de Philippe Le Bel à nos jours » (1991-1992).



Juin 2024

Articles : « BOLLORÉ Gwenn-Aël - Nous étions 177, Commando de la France Libre, 6 juin 1944 »

« Le témoin GA Bolloré, le 6 juin et après, Jean Lebrun France-Inter »

Espaces Audiovisuel & Biblio

Billet du 08.06.2024

Juillet 2024

Article : « 1800-1850 - Délibérations du conseil municipal »

Espace Archives

Billet du 20.07.2024



Serments et hommages municipaux à Napoléon III

Touioù da Napoleon III

Après la publication des délibérations municipales de 1800 à 1850, voici le 2e registre portant sur la période de 1851 à 1879. Et l'occasion de s'arrêter sur les hommages appuyés de la municipalité à l'autorité suprême de l'empereur Napoléon III.

Source : registre relié de 115 pages recto-version, c'est-à-dire 230 folios, conservé aux Archives municipales et couvrant les délibérations du 12 mars 1851 au 1er juin 1879. Dans ce registre on trouve aussi en 1867 une adresse envoyée suite à l'attentat raté de 1867 (cf. article séparé précédemment publié).

De l'opportunisme politique

Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, un an jour pour jour après son coup d'État du 2 décembre 1851, fonde le second Empire. Il devient officiellement « Napoléon III, Empereur des Français » avec le "sénatus-consulte" publié le 2 décembre 1852, date anniversaire symbolique du coup d'État, du sacre de Napoléon Ier et de la victoire d'Austerlitz.

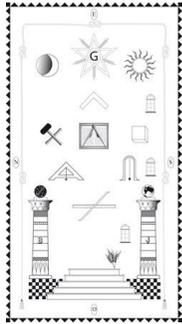
L'article 14 de la constitution révisée contient désormais un article 14 qui oblige « les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'État, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics prêtent le serment ainsi conçu : " Je jure obéissance à la

Biens Nationaux de nombreux biens immobiliers d'une part, et il est franc-maçon notoire d'autre part.

En effet, le premier empire a donné lieu à l'unification et à la consolidation de la franc-maçonnerie grâce à Napoléon Ier. Ses frères Louis et Joseph, le consul Cambacères et bien d'autres sont Grands-Maîtres ou Administrateurs généraux du Grand-Orient où on devait promettre soumission aux lois de l'État, attachement au gouvernement, respect et reconnaissance à l'Empereur.

La nomination de Bréhier, initié à la loge « La Parfaite Union » de Quimper, est donc dans l'air du temps.

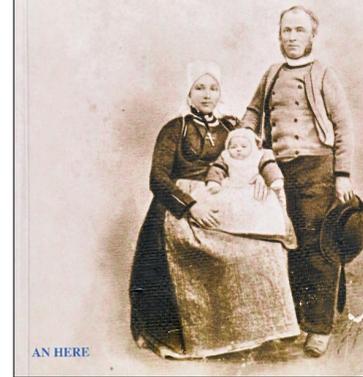
Ce jour vingt six mai mil huit cent huit au lieu des séances municipales d'Ergué-Gabéric, se sont présentés les sieurs Bréhier (François Salomon) et Caugant (François) nommés par arrêté de monsieur le Préfet, ... lesquels, en conformité de l'article premier de l'arrêté de monsieur le Préfet du premier de ce mois, ont prêté, entre les mains des sieurs François Laurent et François Nédellec membres du conseil municipal appelés pour cet effet, le serment d'obéissance à l'empereur et de fidélité aux constitutions de l'empire et ont signé avec les dits François Laurent et Nédellec.



domaine de la folie une grande diversité de tares, de pathologies et de déviances, mais aussi de formes de vulnérabilité ».

Échoué sur un lit d'hôpital

JEAN-MARIE DÉGUIGNET
HISTOIRE DE MA VIE
L'intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton



Lors de ses séjours à l'asile Saint-Athanase de Quimper entre 1902 et 1905, après ses accès de folie et tentative de suicide, le mémorialiste Déguignet a décrit le mode d'internement psychiatrique de l'époque sur plusieurs dizaines de pages d'invectives et dans un long poème :

« Me voici échoué sur un lit d'hôpital » : ce sont les agents de police qui l'y ont amené.

« Étant déclaré fou, idiot, imbécile / Digne d'être admis parmi les alcooliques, / Parmi les insensés et les épileptiques » : les causes d'aliénation incluent de nombreuses tares sociales.

« Je n'ai jamais été si bien logé, ni mieux nourri de ma vie » : un indigent sans ressources y trouve

gîte et couvert. Cf. ci-dessus la citation dans le livre d'Anatole Le Bras.

La mendicité est interdite par ailleurs : « Officiellement exclu de la société / Mis au ban des hommes et de l'humanité, / Que pourra-t-il désormais, sinon mourir de faim / N'ayant plus aucun droit de demander du pain ».

Interné à vie et dans l'indifférence : « dire à un pauvre vieillard de 68 ans ... étant officiellement déclaré fou par lui, il me serait impossible non seulement d'aller chercher du travail que je ne trouverais certes pas ... depuis il ne me parle plus. Il passe tous les matins devant moi sans même me regarder ».



BABONNEAU Christophe et BETBEDER Stéphane – BD des Mémoires d'un paysan bas-breton T.1 Le Mendiant

Juillet 2024

Articles :
« LE BRAS
Anatole –
Aliénés »

« La folie
hospitalière
selon Jean-
Marie Déguignet »

Espaces
Déguignet &
Biblio

Billet du
13.07.2024



Deux livres sur les aliénés au XIXe et début XXe siècle

Díwar-benn an dud sot

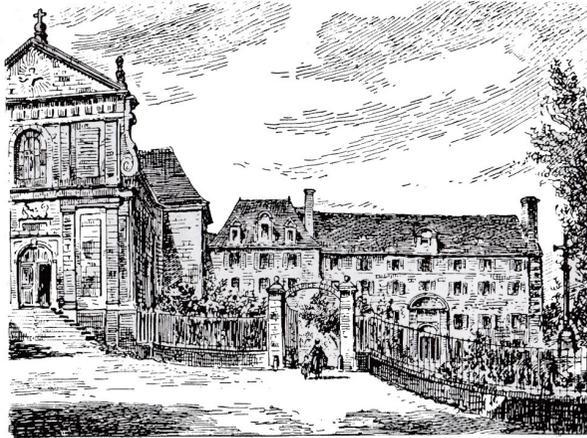


La thèse d'Anatole Le Bras sur le traitement de l'aliénation au XIXe siècle en basse-Bretagne et le même constat d'inégalité sociale dans les mémoires de l'aliéné Jean-Marie Déguignet en 1902-1905.

Ci-dessous Hôpital Civil de Quimper par Louis Le Guennec

Registres des Archives Départementales du Finistère sous la cote 3 E 66/3, et extraits biographiques des rebelles chouans.

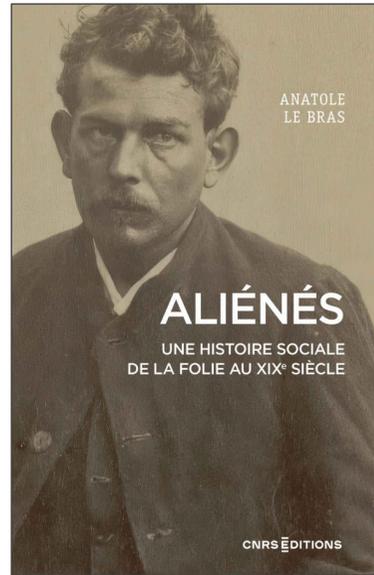
Une histoire sociale de la folie



À une lettre finale près, le nom-prénom de l'auteur du livre "Aliénés" publié en 2024 aux Editions du CNRS renvoie à un autre mémorialiste breton, l'auteur des légendes de la mort et premier éditeur des mémoires de Déguignet en 1905.

L'agrégé et docteur en histoire Anatole Le Bras (et non Braz comme son presque homonyme) a

rassemblé ses recherches au croisement de l'histoire sociale et de l'histoire de la psychiatrie au XIXe siècle en se basant sur des trajectoires d'individus internés à l'asile Saint-Athanase de Quimper, l'hospice pour femmes de Morlaix et la Maison de santé de Ville-Évrard.



L'ouvrage est émaillé de statistiques, de remises en contexte des lois et politiques sociales, et surtout de nombreux témoignages d'internés et de soignants.

Le patient Déguignet, qui a séjourné dans l'établissement de Quimper entre 1902 et 1905, est cité brièvement pour son appréciation du gîte et du couvert dont il bénéficie le confort en tant qu'indigent : « Pour moi, je n'ai jamais été si bien logé, ni mieux nourri de ma vie ».

Les mémoires de Déguignet sur sa fin de vie d'aliéné à l'hôpital au début de XXe siècle pourraient très bien illustrer encore le constat d'Anatole Le Bras : « La notion de dangerosité est suffisamment labile pour permettre d'agréger au

Constitution et fidélité à l'Empereur" ».

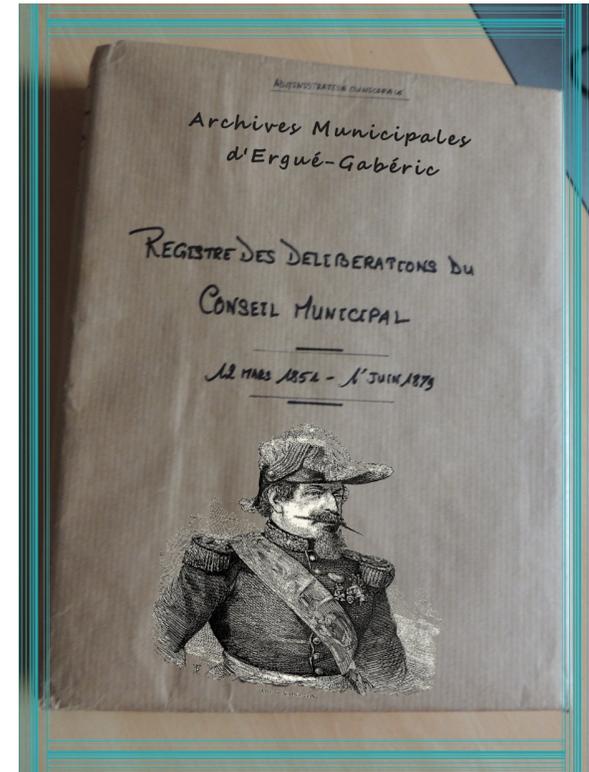


Cette obligation est donc obligatoire pour le maire et les nouveaux conseillers élus de la commune d'Ergué-Gabéric. Et ils le font solennellement le 6 mars 1853 pour le deuxième mandat du maire Pierre Nédélec et le 12 août 1855 pour la nomination par le préfet de son successeur Michel Feunteun.

À noter que Pierre Nédélec, que Déguignet (Intégrale de ses Mémoires, page 82) le décrit comme ayant des convictions politiques très changeantes. Ainsi, lorsque le roi Louis-Philippe est au pouvoir il le soutient, et, après la révolution de 1848, il fait détruire la statue du roi déchu en incitant ses administrés à lui jeter des pierres : : « Vous allez ramasser des cailloux et vous allez tirer dessus, et le premier qui lui cassera sa pipe aura un sou ».

Dans la continuité de son prédécesseur Michel Feunteun envoié en mars 1856 ses félicitations enjouées à l'Empereur : « Le conseil municipal s'empresse de faire parvenir jusqu'à votre trône l'expression de la joie qu'a fait naître dans tous les cœurs la nouvelle de l'heureuse délivrance de notre Impératrice et de la naissance du prince Impérial. »

Et en 1859 il réitère avec une autre adresse pour la fin de la campagne d'Italie pour témoigner de « l'hommage de son respect, de son amour et de son dévouement inaltérable » afin de remercier l'Empereur de « en nous préservant au milieu de tous les dangers,



continue(r) à veiller sur vos augustes personnes si chères à la nation entière et en particulier au peuple breton ! » et de conclure par la formule consacrée « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le prince Impérial ! ».

Toute cette emphase pour célébrer l'engagement de la France dans la guerre d'indépendance italienne et les victoires militaires de Magenta et de Solferino.

Le maire après avoir donné lecture du bulletin administratif, ensuite de quoi chacun d'eux appelés dans l'ordre du tableau a prêté à haute voix le serment exigé dans la loi : *Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur.*

Juillet 2024

Article : « 1853-1859 - Serments et hommages municipaux à l'empereur »

Espace Archives

Billet du 27.07.2024



Les terres vagues au cadastre et au conseil municipal

Douaroù didalvez ha displann

A la recherche des communs ou terres vaines et vagues de la commune, au travers du cadastre de 1834 d'une part, et dans les délibérations du conseil municipal d'autre part.

Pour ce qui concerne le cadastre les parcelles nommées « Leurguer », « Garront », « Frostiou », et dans le registre municipal elles sont désignées par les termes de « vagues » ou de « terres vagues »⁵ souvent le long des voies de circulation.

Vagues, vaines et communs

Didier Cadiou dans un "Essai sur les issues de villages" liste les multiples termes synonymes : « Issues⁶, communs de village, dalar, boutinou, terres vaines et vagues, autant de noms pour désigner une propriété à l'origine incertaine, immémoriale ».

Les deux adjectifs Vague et Vaine signifient respectivement "indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées" d'une part,

⁵ Terres vagues, s.f.pl. : connues sous l'expression "terres vaines et vagues", synonyme de commun de village ; régime de propriété rurale pratiqué seulement en Basse-Bretagne, avec incursion en pays gallo, jusqu'aux limites des territoires Rohan et Porhoet, depuis le 14e siècle ; à la Révolution, le décret, dit Loi du 28 août 1792 (article 10), décrit les conditions de maintien de ce régime en Bretagne (Source : Gilles Rihouay).

"inutiles, incultes, et qui ne produisent rien" d'autre part.

Avant le XVIIIe siècle les communs de villages, très nombreux en Bretagne, sont réputés couvrir le tiers de la surface agricole. À la Révolution, une loi spéciale dresse le cadre légal du reliquat de terres vaines et vagues des cinq départements bretons : « les terres vaines et vagues non arrentées afféagées ou accensées jusqu'à ce jour connues sous le nom de communs ».

Pour éviter le maintien en jachère de la majorité de ces terres, les seigneurs fonciers et les exploitants agricoles se mettent progressivement à clore et partager les communs, mais ceci n'est pas sans une volonté de les conserver en l'état et des difficultés juridiques.

Dès l'établissement des premiers cadastres en 1830-40, on présume que les personnes fondées à revendiquer la propriété des terres maintenues en surfaces vaines et vagues sont les habitants des villages, et des comptes spéciaux furent établis, soit à leur nom générique, soit au « Commun de tel village ».

Le parcellaire cadastral de 1834 d'Ergué-Gabéric ne fait pas exception : on y trouve encore des parcelles libellées en tant que Communs, certes pas systématiquement dans tous les lieux-dits, mais dans environ 1/10 d'entre

⁶ Issues, issue, s.f. : terre non cultivée d'un village servant à la circulation entre les habitations, les chemins et les champs ; les issues communes de villages pouvaient être utilisées par les plus pauvres pour faire "vagner" leurs bestiaux ou ramasser du bois pour se chauffer. Lorsqu'un village est tenu en domaine congéable, les "issues et franchises" peuvent être incluses dans les aveux de déclaration des droits et rentes.

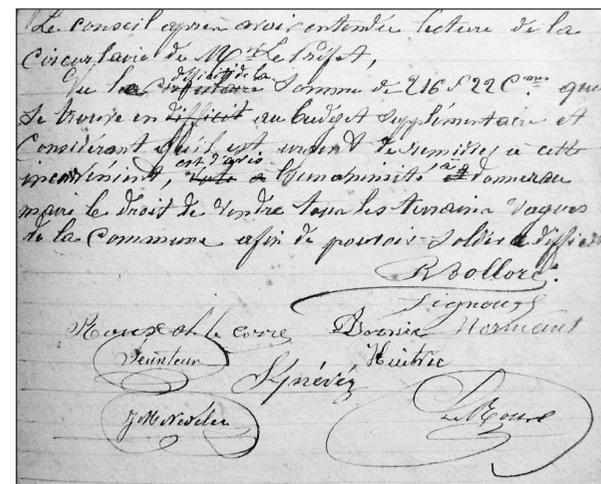
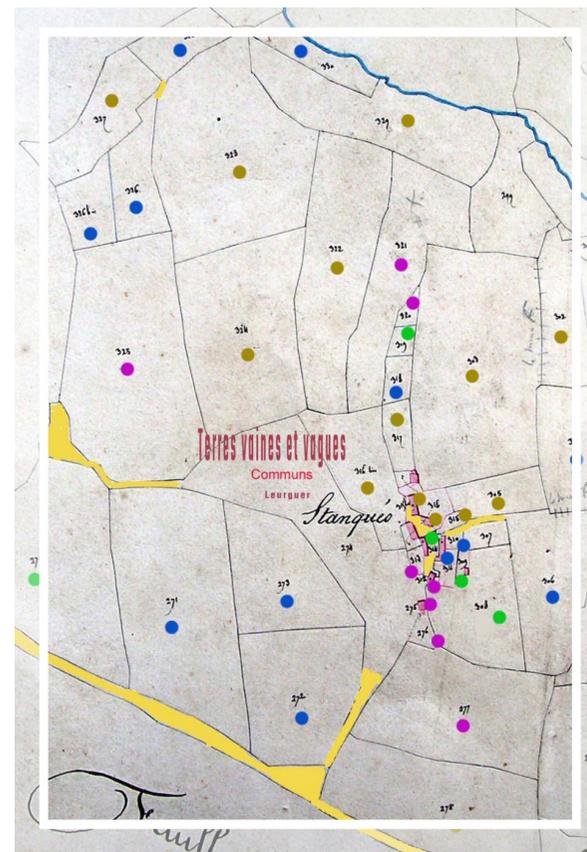
eux. L'inventaire cadastral partiel fait apparaître les dénominations génériques suivantes : en majorité des « leurquer » ou « leurger » (aires du village) ou des « garont » (chemins charretiers), mais aussi quelques « frost » ou « frostiou » (terres incultes).

On peut se demander si le « Pont Banal » près du bourg d'Ergué ne rentre pas dans la catégorie des terres vaines et vagues, car le qualificatif banal, faisant référence en droit féodal à un droit de passage, désigne aussi au XVIIIe siècle un endroit commun près d'un village.

Outre les communes détenus par les collectivités villageoises, une partie de ces terres est tombée dans l'escarcelle des communes. Celles mentionnées dans les délibérations municipales de 1860 et 1874 sont pour la plupart des bandes de terres en bordure de routes ou de chemins vicinaux : « un vague, une dépendance de l'ancien chemin de Quimper à Coray », « au village du Guélenec un vague en excédant » et un « portion de terre vague devant la route n° 5 conduisant du lieu de Kerellan à la chapelle St Guénolé ».

Ces terres vagues ont été aliénées quelques années plus tôt, exploitées ou boisées, ceci sans titre et procédures. Avec l'appui d'un arrêté municipal s'estime en droit de porter les affaires devant un juge de paix et « au besoin devant le tribunal civil », pour en récupérer le prix de cession.

En 1860, une délibération acte de la volonté « de vendre tous les terrains vagues de la commune afin de pouvoir solder le déficit », lequel se monte à 216 francs et 22 centimes.



Août 2024

Article :
« 1834-1874 - Les communs de village dans le cadastre et les délibérations municipales »

Espace Archives

Billet du 03.08.2024